

Protocole de prise en charge en cas d'intimidation présumée entre élèves

Une situation d'intimidation



Une équipe Ressource à contacter

(l'équipe «bien-être»)



Par :

- Élève cible lui-même
- Camarade(s)
- Parents, proches
- Adulte(s) du collège

- Mme MONNOT, CPE
- Mme VIROLLEAUD, Infirmière
- M. RIVAL, Professeur SPC
- Mme SALVADOR, Professeure Espagnol
- Mme COMBE, Professeure Education Musicale

LES ETAPES DU PROTOCOLE

- 1 Entretien avec l'élève cible, les témoins et/ou le(s) déclencheur(s) d'alerte, par un membre de l'équipe «bien-être»
En 24h à 48h
- 2 Évaluation de la situation : entretiens individuels avec le(s) intimidateur(s) présumé(s) et le(s) témoin(s) :
Intimidation, Harcèlement, Harcèlement aggravé
En 15 jours à 3 semaines
 - Méthode de la Préoccupation Partagée (MPP)
 - Protocole classique Education Nationale, Etablissement, Sanctions, ...
- 3 Communication avec les familles en fonction des situations
- 4 Bilan de la prise en charge MPP : entretiens de suivi avec l'élève cible, vigilance, nouvelles mesures si besoin

Échanges sur la situation entre membres de l'équipe Ressource et le Pilote (le chef d'établissement)

